

Conseil de sécurité

Distr. générale
11 septembre 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 juillet 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Par sa résolution 1505 (2003) du 4 septembre 2003, le Conseil de sécurité a nommé Hassan Bubacar Jallow Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda. En vertu du Statut du Tribunal, l'engagement de M. Jallow expire le 14 septembre 2007.

Le paragraphe 4 de l'article 15 du Statut du Tribunal dispose que le procureur est nommé par le Conseil de sécurité sur proposition du Secrétaire général.

Je vous propose donc, ainsi que, par votre intermédiaire, au Conseil de sécurité, la candidature de M. Jallow, que je demande au Conseil de le reconduire dans ses fonctions de procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour une période de quatre ans à compter du 15 septembre 2007, sous réserve du paragraphe qui suit.

On peut actuellement s'attendre à ce que l'exécution du mandat du Tribunal soit achevée avant l'expiration de l'engagement de quatre ans de M. Jallow, dont la durée effective dépendra donc de l'achèvement des travaux du Tribunal.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-50158 (F) 110907 110907